

Bibliothèque illustrée
des
HISTOIRES

Les lieux de mémoire

Sous la direction de Pierre Nora

II. La Nation

2. LE TERRITOIRE L'ÉTAT LE PATRIMOINE



Gallimard

*Ma reconnaissance s'adresse ici
au ministère de la Culture et de la Communication
ainsi qu'à la Fondation Michelet, au sein
de la Fondation de France.*

P. N.

PLAN DES TROIS VOLUMES

LA NATION ★

Présentation *par Pierre Nora*

HÉRITAGE

- Chancelleries et monastères *Bernard Guenée*
Le lignage. X^e-XIII^e siècle *Georges Duby*
Les sanctuaires royaux *Colette Beaune*
Reims, ville du sacre *Jacques Le Goff*

HISTORIOGRAPHIE

- Les *Grandes Chroniques de France* *Bernard Guenée*
Les *Recherches de la France* d'Étienne Pasquier *Corrado Vivanti*
Les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry *Marcel Gauchet*
L'*Histoire de France* de Lavissee *Pierre Nora*
L'heure des *Annales* *Krzysztof Pomian*

PAYSAGES

- Le paysage du peintre *Françoise Cachin*
Le paysage du savant *Marcel Roncayolo*
Les Guides-Joanne *Daniel Nordman*
Le *Tableau de la géographie de la France* de Vidal de La Blache *Jean-Yves Guiomar*

LA NATION ★★

LE TERRITOIRE

- Des limites féodales aux frontières politiques *Bernard Guenée*
Des limites d'État aux frontières nationales *Daniel Nordman*
Une mémoire-frontière : l'Alsace *Jean-Marie Mayeur*
L'Hexagone *Eugen Weber*
Nord-Sud *Emmanuel Le Roy Ladurie*

L'ÉTAT

- La symbolique de l'État *Anne-Marie Lecoq*
Versailles, l'image du souverain *Édouard Pommier*
Versailles, fonctions et légendes *Hélène Himelfarb*
Le Code civil *Jean Carbonnier*
La Statistique générale de la France *Hervé Le Bras*
Les Mémoires d'État *Pierre Nora*

LE PATRIMOINE

- La notion de patrimoine *André Chastel*
Naissance des musées de province *Édouard Pommier*
Alexandre Lenoir et les musées des Monuments français *Dominique Poulot*
Arcisse de Caumont et les sociétés savantes *Françoise Bercé*
Guizot et les institutions de mémoire *Laurent Theis*
Mérimée et l'Inspection des monuments historiques *André Fermigier*
Viollet-le-Duc et la restauration *Bruno Foucart*

LA NATION ★★★

LA GLOIRE

- Mourir pour la patrie *Philippe Contamine*
Le soldat Chauvin *Gérard de Puymège*
Le retour des Cendres *Jean Tulard*
Verdun *Antoine Prost*
Le musée historique de Versailles *Thomas W. Gaehtgens*
Le Louvre *Jean-Pierre Babelon*
Les morts illustres *Jean-Claude Bonnet*
Les statues de Paris *June Hargrove*
Le nom des rues *Daniel Milo*

LES MOTS

- La Coupole *Marc Fumaroli*
Le Collège de France *Christophe Charle*
La chaire, la tribune, le barreau *Jean Starobinski*
Le Palais-Bourbon *Jean-Pierre Rioux*
Les classiques scolaires *Daniel Milo*
La visite au grand écrivain *Olivier Nora*
La khâgne *Jean-François Sirinelli*
Les Trésors de la langue *Alain Rey*

La nation-mémoire *par Pierre Nora*

Le territoire

Qui dit nation dit conscience des limites, enracinement dans la continuité d'un territoire, donc mémoire. Spécialement en France.

La France, en effet, qui, de tous les vieux États-nations de l'Europe, a eu le plus de kilomètres à défendre, a toujours lié sa définition nationale, qu'elle soit monarchique, révolutionnaire ou républicaine, à la délimitation précise de son territoire de souveraineté. Un territoire fondé sur des représentations historiques : le souvenir de la Gaule; géométriques : le carré, le rond, l'octogone, avant l'hexagone; ou naturelles : autant dire providentielles.

Par l'appel à quelle mémoire le pouvoir a-t-il marqué son territoire? Celle des habitants du lieu? des documents d'archives? des agents de l'État? Fixation, perception des frontières : la question est en plein renouvellement; et, plutôt que sur la succession classique des types de frontières, dont le souvenir ne s'est jamais perdu depuis le partage de Verdun en 843, c'est sur elles qu'on a concentré l'attention. Non sans faire un sort à une autre forme de rapport de la frontière à la mémoire, celle d'une région frontalière. En l'occurrence l'Alsace, la plus lourde de poids symbolique et national.

Mais il y a les frontières politiques, et celles, héritage d'une longue sédimentation, qui la fragmentent au-dedans d'elle-même. Ce n'est pas seulement l'habit d'Arlequin de son espace géographique, le maillage ultra-fin de ses parcelles et lieux-dits, c'est tout son territoire culturel, mental et politique qu'on pourrait reconstruire sur la notion de partage : la cour et la ville, la coutume et l'écrit, Paris et la province, la droite et la gauche. Partage, le lieu de mémoire par excellence des réalités nationales. De ces dichotomies fondatrices et qu'on pourrait multiplier à l'infini, la coupure majeure reste celle des deux France : Nord-Sud.

DES LIMITES FÉODALES AUX FRONTIÈRES POLITIQUES

BERNARD GUENÉE

Les limites féodales ont longtemps désespéré les médiévistes. Ils les voyaient si mouvantes, si complexes, si imprécises qu'ils refusaient même de les décrire et de les dessiner. Il leur semblait que les seigneurs et leurs hommes avaient vécu dans un monde flou ¹.

Cependant, depuis bientôt quarante ans, se poursuit une lente révision de ces idées trop sombres et trop générales. L'érudition découvrit sans peine, dans le nord de la France, en Normandie ou en Bourgogne, des limites précises, linéaires, et si stables qu'on les retrouvait, par exemple, au XII^e siècle, telles que trois siècles plus tôt. L'État carolingien en effet était divisé, sur le plan civil, en *pagi* qu'administrait un comte, et, sur le plan ecclésiastique, en diocèses à la tête desquels était un évêque. Comme un diocèse était formé d'un ou plusieurs *pagi*, les limites civiles et religieuses carolingiennes coïncidaient, et ce sont ces limites administratives précises et linéaires qui se maintinrent parfois à travers les siècles.

Il fallait pourtant à ce maintien au moins deux conditions. Il fallait d'abord que la région fût assez peuplée pour que des limites précises y fussent nécessaires et que la mémoire pût, d'une génération à l'autre, s'en conserver. Il fallait aussi qu'un pouvoir fort fût capable de maintenir les structures carolingiennes dont ces limites précises et linéaires n'étaient qu'un des reflets.

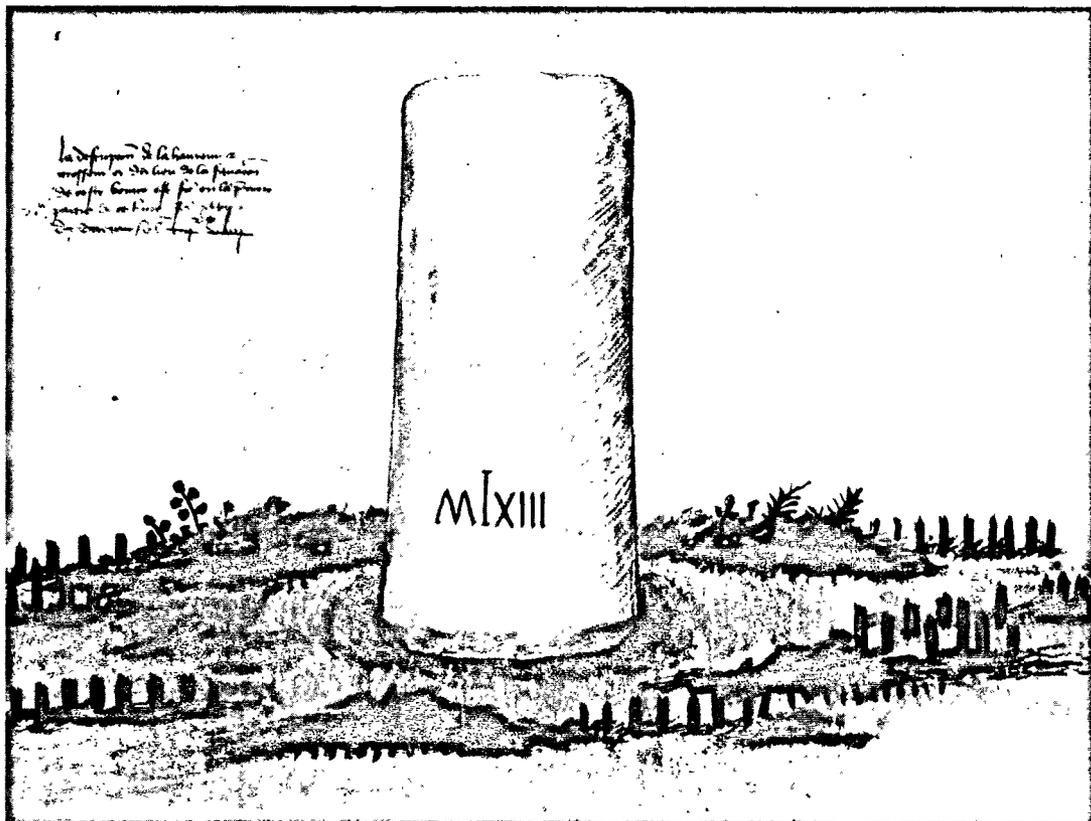
Or, si tel fut bien parfois le cas, souvent le lent effacement de toute distinction entre public et privé, la construction des pouvoirs sur la possession du sol ou des liens d'homme à homme livraient le tracé des limites politiques au hasard des achats, des héritages et des hommages. Un comte mettait-il la main sur telle terre sise dans le comté voisin mais proche de son propre comté; recevait-il l'hommage d'un seigneur qui, jusqu'alors, avait été vassal du comte voisin; ce domaine et ce fief faisaient bientôt partie de son propre comté, dont

les limites devenaient par là instables et, à la longue, singulièrement complexes. Aux temps féodaux, au XI^e ou au XII^e siècle, surgissent ainsi de la pénombre documentaire des limites qui n'ont plus ni la valeur ni le tracé des limites carolingiennes. Elles sont pourtant précises là où il y avait des hommes. Car les villageois devaient savoir jusqu'où mener paître leurs troupeaux, les seigneurs quelles redevances exiger, les curés quelles dîmes lever. Il n'y a pas de vie possible sans limites précises.

Là où l'homme était quasiment absent, par contre, là où il y avait marais, forêts ou « déserts », qui aurait pu dire jusqu'où précisément allait la justice des seigneurs qui dominaient, de part et d'autre, leurs bords ? Au XII^e siècle, dans le Lassois, le voyageur qui prenait, dans les vallées, une des trois routes possibles, savait fort bien où il quittait la Bourgogne et entrait en Champagne, mais sur les plateaux les hommes, leurs animaux étaient trop rares pour avoir pu figer des limites précises². Et il y avait ainsi parfois, au XII^e siècle encore, des zones quasi désertiques, des marches forestières où n'existait nulle limite précise, où des villages neufs et des pouvoirs forts n'allaient fixer un tracé précis que dans le cours du XII^e siècle, ou au XIII^e siècle, comme en Champagne par exemple³, et plus tard même dans des pays montagneux comme le Béarn ou la Savoie⁴.

Ainsi les limites politiques étaient-elles, dans la France du XII^e siècle, de types différents. Ici, c'était des limites précises et linéaires héritées des temps carolingiens ; là, c'était des limites précises encore, mais complexes, tout récemment issues des conflits féodaux ; là enfin, c'était des marches indéfinies. Toutes ces limites avaient en commun qu'elles étaient contestées, qu'elles donnaient lieu à conflits. Et le constant souci des princes fut de contenir les pouvoirs voisins, d'affirmer le leur. Et de même qu'un seigneur foncier consciencieux prenait soin de marquer au sol et noter par écrit les limites de sa seigneurie⁵, de même un consciencieux détenteur de pouvoir veillait-il à ce que sa terre fût bornée, et à conserver par écrit la mémoire de ces limites précises. Ainsi les limites du comté de Verdun étaient-elles enregistrées dès le XI^e siècle⁶. Ainsi les gens du comte de Champagne, en 1270, notaient-ils avec précision la limite qui, selon eux, séparait le comté de Champagne de la châtellenie de Melun et que les gens du roi, eux, contestaient : cette limite partait de la croix située au carrefour de la voie qui séparait les terres de l'abbaye Sainte-Colombe de Sens du terroir de Villeneuve-le-Comte, puis, sautant de borne en puits, d'arbre en fontaine, coupant des rivières, longeant chemins ou ruisseaux, elle aboutissait enfin aux haies de Nangis, qu'elle suivait très exactement⁷.

Toutes sortes de repères étaient donc possibles. C'était parfois des haies. Haies de houx, de sureau, et surtout d'épines⁸. C'était souvent des arbres.



1. Borne frontière apposée sur la limite entre Bourgogne et Franche-Comté, 1446.

Parfois des chênes⁹, presque toujours des ormes. En 1270, tandis que les gens du roi prétendaient que la châellenie de Melun allait, entre autres, jusqu'aux ormes de Lizines, les gens du comte de Champagne décrivaient une limite qui passait, entre autres, « pres dou Chesne de la Devise », « as ormes de Codroi », « à l'orme qui est entre Vienne et Pont Hannois »¹⁰. Les eaux étaient des repères encore plus évidents. Ainsi les puits, les fontaines, les étangs et surtout toutes eaux courantes, des plus importantes aux plus modestes : les fleuves, les rivières, les ruisseaux, les rus et même de simples filets d'eau ; la limite entre la Champagne et le Barrois passait dans le village même de Domremy, où elle suivait, à un moment, « ung petit ruiceau sur lequel a une grosse pierre plate »¹¹. Les routes aussi, vieilles chaussées romaines ou plus modestes voies, pouvaient être de commodes repères. Les limites les suivaient souvent, et s'accrochaient plus particulièrement aux points remarquables qu'étaient les ponts, où les chemins coupaient les rivières, et les carrefours, où, souvent, des croix avaient été dressées, qui marquaient mieux encore la limite.

Les arbres, les rivières et les routes ne manquaient pas. Ils ne suffisaient pourtant pas à marquer une limite précise et continue. Très tôt, et en tout cas au XII^e siècle, des hommes soucieux de précision surent ajouter aux repères qui leur étaient donnés des repères conventionnels. Ce furent parfois des fossés, qui permettaient de matérialiser une limite linéaire. Ainsi, en Champagne, en 1185, dans une forêt indécise, une commission paritaire présida au creusement d'un fossé-limite¹². De tels fossés furent au total rares, et l'on utilisera le plus souvent des repères ponctuels : d'abord de simples bâtons coiffés à leur sommet d'un bouchon de paille ou de foin qu'on appelait, du moins dans le nord de la France, des « escouves »¹³ ; bientôt des repères moins fragiles, des bornes et des croix. Par exemple, au traité du Goulet, en 1200, Jean sans Terre abandonnait à Philippe Auguste une large partie de l'Évrecin. Pour matérialiser le territoire qui appartenait désormais au roi de France, une borne fut posée sur la route d'Évreux au Neubourg, juste à mi-chemin. Du Neubourg à la borne, le pays restait normand ; de la borne à Évreux, Philippe Auguste en était maître¹⁴. Ces bornes dont on eut, à partir du XII^e siècle, si souvent besoin, il ne fut même pas toujours nécessaire de les tailler. Pendant le Haut-Empire, au deuxième siècle de notre ère, avaient été placées sur la route de Langres des bornes milliaires où l'on pouvait lire le chiffre de la distance jusqu'à Langres, par exemple, sur l'une, M. P. XIII (*Milia Passuum* XIII, c'est-à-dire treize milliers de pas, c'est-à-dire treize milles) et, sur l'autre, M. P. XII. Au XII^e siècle, quelques-uns de ces lourds blocs de pierre (deux mètres cinquante de long et soixante centimètres de diamètre) furent déplacés et allèrent marquer, dans les bois, une limite indécise d'une seigneurie de l'évêque de Langres¹⁵. En 1389, Gaston Fébus

imposait à un voisin plus faible une rectification de frontière favorable au Béarn : les commissaires béarnais partirent accomplir leur mission avec deux chars pleins de longues pierres et de croix ¹⁶.

Dès le XII^e siècle, des limites continues sont donc courantes. Elles sont bientôt la norme. Mais pour les fixer au sol dans leur complexité il y faut des repères en nombre infini. Et la mémoire des limites est forcément fragile. Une borne arrachée ¹⁷, un orme déraciné ¹⁸, un ruisseau détourné ¹⁹, des repères oubliés, et voilà le tracé d'une limite fixée à grand-peine à nouveau brouillé ou contesté. De plus, fixer de telles limites au sol est une chose déjà difficile. Les décrire sans s'aider encore, bien entendu, de croquis ou de cartes en est une autre, encore plus ardue. De ces descriptions minutieuses ont été ici ou là tentées, et plus ou moins réussies, nous l'avons vu. Elles restent au total, par la force des choses, fort rares. Les princes savaient leurs archives incapables de leur conserver la mémoire des limites de leurs terres ²⁰.

Au reste, la mémoire précise d'une limite continue n'était pas, au XII^e ou au XIII^e siècle, le souci majeur des princes et de leurs hommes. Cette mémoire était d'autant plus fragile que, dans le concret de la vie quotidienne, elle n'était pas l'essentiel. Certes, il était important de savoir où passait la limite puisqu'elle pouvait séparer deux ressorts de justice ou de coutumes ²¹. Mais, pour l'essentiel, cette limite précise, loin de séparer deux mondes distincts et étrangers, était au contraire l'épine dorsale d'une zone plus large qui s'étendait de part et d'autre de la limite, qu'on appelait la « marche » ²², qui avait sa vie et ses problèmes propres, distincts de ceux que vivaient et connaissaient en leur centre les pouvoirs qui s'y retrouvaient, ou s'y heurtaient. Car ces marches étaient d'abord des lieux de conflits, mais peut-être surtout des lieux de rencontres. En ces « terres de débat » ²³ où s'enchevêtraient les droits et les prétentions contradictoires surgissaient les forteresses menaçantes ²⁴ et s'affrontaient les armées hostiles. Et, tout naturellement, « ces simulacres de batailles » ²⁵, ces « véritables batailles dont l'Église avait peine à adoucir la dureté primitive » ²⁶ que furent les grands tournois du XII^e et du début du XIII^e siècle eurent lieu, presque toujours, en marche. Et c'est de même en marche, en « lieu neutre » comme on dira parfois plus tard ²⁷, que les seigneurs se rencontraient pour se jurer la paix, pour prêter ou recevoir un hommage ²⁸. C'est encore en marche que se tenaient les plaids où des commissions mixtes jugeaient les différends nés entre les maîtres ou les hommes des seigneuries voisines. Comme une rencontre s'appelait souvent « estal » ²⁹, ces plaids particuliers, du moins en Lorraine, portaient le nom d'« estaus » ou de « marches d'estaulx » ³⁰, on appelait « lesdites journées les journées des estaus » ³¹. La vie judiciaire d'une marche ne se réduisait d'ailleurs pas à ces « estaus ». Elle était plus intense. Car souvent les

seigneurs, au lieu de tenir leur cour au cœur de leur domaine, préféraient, pour bien marquer leur territoire, manifester leur justice à ses limites. Là se tenaient leurs plaids. Là se dressaient leurs fourches patibulaires. Là aussi se payait, du moins à partir du XII^e siècle, le péage grâce auquel marchands et voyageurs pouvaient espérer traverser en toute sécurité la seigneurie, grâce auquel le seigneur les prenait sous sa protection, leur octroyait son « conduit », leur assurait un « sauf-conduit »³². Ainsi la vie de la marche était-elle marquée par des obligations, rythmée par des rencontres qui faisaient sa singularité.

Mais ces gestes traditionnels, ces rencontres coutumières étaient liés à des lieux précis. La route de Châtillon à Troyes coupe à un moment le minuscule ru d'Augustines. C'est ce ru qui séparait Bourgogne et Champagne. C'est là que, en 1143, le duc de Bourgogne et le comte de Champagne se rencontrèrent et que le second prêta « en marche » l'hommage qu'il devait au premier pour les terres qu'il tenait de lui. C'est là aussi que le duc de Bourgogne prenait les voyageurs sous la protection de son conduit³³. Le roi d'Angleterre Henri II et le roi de France Philippe Auguste se rencontrèrent souvent dans les années 1180, soit que le Plantagenêt dût prêter hommage pour le duché de Normandie, soit que les deux princes voulussent parler d'une paix toujours recommencée. De nombreuses entrevues eurent lieu sur la route de Gisors à Trie, non pas d'ailleurs sur l'Epte, à la limite exacte des deux territoires, mais sous un orme situé sur la rive française de l'Epte, en un lieu appelé l'Ormeteau-Ferré³⁴. Le 16 septembre 1267, Thibaut V, comte de Champagne, vint solennellement rendre hommage à l'évêque de Langres, en marche, dans la vallée de la Marne, entre Chaumont et Luzy-sur-Marne, en un lieu de rencontre si traditionnel qu'on l'appelait « Les Étaux »³⁵. L'ancienne voie romaine de Reims à Verdun, qu'on appelait au Moyen Âge le « chemin Verdunois », franchissait la Biesme sur un pont dit le « pont Verdunois ». La Biesme séparait les terres du comte de Champagne et celles de l'évêque de Verdun. « Et a-t-on tous jours tenu les plais et les estaus sus le dit ru, au pont c'on dit Verdenois, des entreprises qui ont estei faites de ces qui sont par desai le dit ru... et de ces qui sont par delai le dit ru », déclarait, en 1288, un témoin³⁶. Ainsi le rituel de la vie en marche s'organise-t-il autour de quelques points forts : un arbre, un pont, une croix, une borne, sur une route.

Et autant est fragile la mémoire d'une limite dans sa complexe continuité, autant est vivace celle de ces lieux privilégiés. Les terres de l'abbaye de Pontigny allaient jusqu'à un pont qui n'était pas un pont quelconque. Ce pont était à l'intersection des trois diocèses d'Auxerre, de Sens et de Langres; il était aussi à l'intersection des trois comtés d'Auxerre, de Tonnerre et de Champagne. C'était un vieux dicton que trois comtes, trois

évêques et un abbé pouvaient dîner sur le pont de Pontigny en restant chacun sur sa terre³⁷. Dans l'hiver 1388-1389, Jean Froissart faisait son célèbre voyage dans le Midi pyrénéen. Il avait pour guide Espan du Lion. Il venait de Bigorre, se rendait en Béarn, et traversait une étendue de landes planes et désolées. À un moment, les deux hommes arrivèrent à un carrefour, « sur un chemin croisé », et « là s'arresta le chevalier sur les champs et dist : " Vecy Berne " »³⁸. Il y avait dans le village de Fontaine-Française un orme qui marquait la limite de la seigneurie de Fontaine-Française et séparait, par là même, le comté de Champagne (dans le royaume de France) et la Franche-Comté (dans l'Empire). En 1452, un témoin se rappelait « avoir vu par plusieurs et diverses fois feu dame Henriote de Vergey [c'était la dame de Fontaine-Française morte en 1427]... assise devant l'ostel de feu Humbelot, maire de Galardon, soubz un orme qui là estoit oudit Fontaine, laquelle dame ainsi assise il a oy dire plusieurs fois : Je suis assise ou royaume, et quant je me dresse et metz mes piedz à terre, je suis ou conté de Bourgongne »³⁹. À un arbre, un pont, un carrefour, à d'autres tels repères s'accrochait ainsi la mémoire vivace d'une limite.

Mémoire si vivace que le lieu même en tirait son nom. Le « Mont de l'Escouffle » est un lieu-dit de Cassel où, à la limite de la seigneurie, se trouvaient les bois de justice, c'est-à-dire les fourches patibulaires⁴⁰. Le lieu-dit la « fontaine des Trois-Évêques » fut dès le XI^e siècle et pendant des siècles un repère des plus connus, lieu de rencontre des diocèses de Verdun, de Toul et de Châlons, où se touchaient aussi les comtés de Champagne et de Verdun⁴¹. La limite du Verdunois était aussi marquée par le lieu-dit « *Ad Ulmos* », « Les Ormes »⁴², et nombreux sont, en Lorraine comme en Champagne, en Île-de-France comme en Normandie, et ailleurs, les lieux-dits « Les Ormes » qui rappellent, aujourd'hui encore, le point fort d'une limite médiévale⁴³. Les lieux-dits « Les Étaux » sont plus rares⁴⁴, mais ils rappellent encore plus nettement un lieu de rencontre en marche.

À ces repères essentiels s'accrochaient un sens si lourd, une mémoire si tenace que l'ambition des uns fut parfois de les renforcer, celle des autres de les détruire. L'orme où, sur la route de Gisors à Trie, Henri II et Philippe Auguste se rencontrèrent souvent avait une rare particularité. Il était bien en marche, mais il n'était pas à la limite même des terres des deux seigneurs. C'était l'Epte, du moins au XII^e siècle, qui séparait la Normandie de l'Île-de-France. Le fait est que les deux princes se réunissaient non pas sur le pont mais sous un orme qui était sur la rive française de l'Epte. La chose était lourde de conséquences possibles, heureuses pour le Plantagenêt, dangereuses pour le Capétien. Aussi Henri II attachait-il la plus grande importance à cet orme. Il le fit, nous dit-on, entourer de fer. Surtout, lors de l'entrevue

d'août 1188, Henri II s'installa confortablement sous l'orme, à l'ombre, comme chez lui, laissant le roi de France au soleil. C'est du moins ce que certains racontent. Toujours est-il que, après l'échec des conversations, peut-être pour effacer l'humiliation que certains disaient, plus sûrement pour détruire un repère ambigu et contesté, les Français abattirent l'arbre. L'affaire fit grand bruit. Mais plus jamais les deux princes ni leurs successeurs ne se réunirent au champ de l'Ormeteau-Ferré dont seul le nom disait, encore au XIX^e siècle, l'importance qu'il avait eue jadis⁴⁵.

Ainsi, à l'intérieur du royaume de France, aux limites des grandes seigneuries, la vie en marche avait été, au XII^e siècle, au début du XIII^e siècle encore, intense. Par la suite perdura la mémoire des lieux traditionnels qui avaient été le théâtre de tant de rencontres. L'importance de ces repères essentiels diminua pourtant. Les grands tournois en marche disparurent, quasiment, dans la première moitié du XIII^e siècle. Les hommages en marche se firent, au cours du XIII^e siècle, de plus en plus rares. Les hommages qui auraient dû avoir lieu en marche et étaient l'objet de lettres de non-préjudice furent bientôt beaucoup plus nombreux que les hommages véritablement prêtés en marche⁴⁶. La vie en marche s'affaissait car les pouvoirs qui s'y rencontraient s'affaissaient. Vers 1300, les limites féodales cessaient d'être des limites politiques. Elles ne subsistaient plus que comme limites administratives, judiciaires ou coutumières⁴⁷. Et une limite qui n'avait été, depuis des siècles, tant le pouvoir royal était faible, qu'une limite parmi d'autres, devenait, vers la fin du XIII^e siècle, aux yeux du roi et de ses sujets, la seule limite désormais importante. C'était les frontières du royaume.

En 843, après trois années de combats et de négociations, les trois fils de Louis le Pieux se partagèrent son empire. Ce n'était qu'un partage parmi tant d'autres partages mérovingiens et carolingiens qui l'avaient précédé ou qui devaient le suivre. Mais le fait est que celui-là eut des conséquences qui s'avèrent durables. Charles le Chauve y reçut un royaume qui allait peu à peu devenir la France. Et les limites de la France suivirent pendant des siècles les limites qu'avait reçues le royaume de Charles au traité de Verdun.

Non pas exactement toutefois. À grossièrement parler, la limite orientale du royaume de Charles s'accrochait à quatre « rivières », le Rhône, la Saône, la Meuse et enfin l'Escaut. Mais, à précisément parler, elle suivait rarement le cours même du fleuve. Elle le suivait à quelque distance, sur une rive ou sur l'autre, traversant des hauteurs ou des forêts peu peuplées qui étaient, dans l'esprit d'hommes du IX^e siècle, des séparations plus naturelles que le lit d'un fleuve. Le royaume de Charles s'étendait donc parfois au-delà des quatre

Les lieux de mémoire

Sous la direction de Pierre Nora

La disparition rapide de notre mémoire nationale appelle aujourd'hui un inventaire des lieux où elle s'est électivement incarnée et qui, par la volonté des hommes ou le travail des siècles, en sont restés comme ses plus éclatants symboles : fêtes, emblèmes, monuments et commémorations, mais aussi éloges, archives, dictionnaires et musées.

Du haut lieu à sacralité institutionnelle, Reims ou le Panthéon, à l'humble manuel de nos enfances républicaines. Depuis les chroniques de Saint-Denis, au XIII^e siècle, jusqu'au *Trésor de la langue française* ; en passant par le Louvre, *La Marseillaise* et l'encyclopédie Larousse.

Plus qu'une exhaustivité impossible à atteindre comptent ici les types de sujets retenus, l'élaboration des objets, la richesse et la variété des approches et, en définitive, l'équilibre général d'un vaste ensemble – sept volumes – auquel ont accepté de collaborer plus de cent trente parmi les historiens les plus qualifiés. La matière de France est inépuisable.

Après *La République*, avec ses symboles, ses monuments, sa pédagogie, ses commémorations et les lieux exemplaires de sa contre-mémoire, voici *La Nation*, en trois volumes articulés autour des principaux thèmes dont est chargée sa propre représentation : l'héritage lointain, les grands moments de remaniement de sa *mémoire historiographique*, la manière dont on a pu, en artiste, en savant, en voyageur, déchiffrer ses *paysages* ; la perception de son *territoire*, les images de l'*État*, la constitution de son *patrimoine* ; les lieux enfin auxquels elle a confié l'expression de sa *gloire* et le rayonnement de sa culture et de ses *mots*.

Au terme de cette exploration de la francité, *Les France* elles-mêmes. Elles se déclinent à leur tour en trois volumes : 1. *Conflits et partages* ; 2. *Traditions* ; 3. *De l'archive à l'emblème*.

Au total, une histoire de France. Non pas au sens habituel du terme ; mais, entre mémoire et histoire, l'exploration sélective et savante de notre héritage collectif, qui tire sa justification la plus vraie de l'émotion qu'éveille encore en chacun d'entre nous un reste d'identification vécue à ces symboles à demi effacés.

II. La Nation en trois volumes

2. LE TERRITOIRE L'ÉTAT LE PATRIMOINE

avec la collaboration de :

Françoise Bercé, Jean Carbonnier, André Chastel, André Fermigier, Bruno Foucart, Bernard Guenée, Hélène Himelfarb, Hervé Le Bras, Anne-Marie Lecoq, Emmanuel Le Roy Ladurie, Jean-Marie Mayeur, Pierre Nora, Daniel Nordman, Édouard Pommier, Dominique Poulot, Laurent Theis, Eugen Weber.

109 illustrations.

Versailles.
Photo © Damm-Zefa France.



9 782070 706594



86-XI A 70659 ISBN 2-07-070659-1